

* * *

AFFAIRE N° 45. - Renouvellement du contrat passé avec la LIGUE REUNIONNAISE DE FOOT.BALL pour l'exploitation du STADE de la REDOUTE.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le contrat que la Commune a passé le 1er Janvier 1970 avec la LIGUE REUNIONNAISE de FOOT.BALL pour l'exploitation du STADE de la REDOUTE est arrivé à expiration le 31 DECEMBRE dernier.

La question a été soumise à Monsieur NANDO qui a reçu une délégation permanente pour tout ce qui concerne les terrains de sport. Il a émis un avis favorable au renouvellement dudit contrat.

La Commission des Adjointes a cependant émis le vœu que la part des recettes perçues par la LIGUE et reversée à la COMMUNE soit portée de 10 à 20 %.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

M. RIVIERE. - Je voudrais savoir quelles sont les clauses de ce contrat;

M. LE MAIRE. - Le contrat est assez long.

M. RIVIERE. - Je ne suis pas opposé à cette augmentation de 20 %. Tous les dimanches je vais assister à un match de foot-ball. J'ai constaté une chose : à tous les matches, au moins 100 personnes rentrent sans payer. Si nous voulons demander 10 % de plus à la Ligue de Foot-Ball pour augmenter notre budget communal, il faut d'abord commencer à fournir des services de police pour maintenir l'ordre. Or, nous avons une clôture qui est une véritable "passoire". Tout le monde va sur la pelouse. Si j'étais à la place de la Ligue de Foot-Ball, je refuserai cette augmentation, jusqu'à ce que le grillage soit réparé et qu'une clôture décente soit mise en place. Si vous venez à la Redoute, 10 minutes après le début du match, avec un billet de 500 Frs en main, il vous est impossible de trouver une place sur les tribunes. Tant que la Municipalité n'aura pas fait un effort pour réparer la clôture, je serai contre l'augmentation.

M. BEDIER. - Nous demandons 10 % d'augmentation. Les gens rentrent peut-être sans payer, mais les recettes restent les mêmes.

M. RIVIERE. - Je suis tout à fait d'accord avec votre objection, mon collègue, mais vous faites des recettes de 50 000 Frs à un match qui devrait rapporter 200 000 Frs. La police peut porter témoignage de ce que j'avance. Nous sommes d'accord pour une augmentation de 10 %, mais si vous avez 50 000 Frs de recettes, cela ne rapportera que 10 000 Frs. Je ne pense pas que c'est sur cette somme que vous comptez améliorer le budget ! Arrangeons d'abord le stade, ensuite nous pourrions demander 20 %. Si la piscine est nécessaire aux jeunes le stade aussi est nécessaire.

LE MAIRE. - Monsieur LEGROS a déjà donné des instructions pour que la clôture du Stade de la Redoute soit surélevée. Les gens ne pourront plus accéder au terrain que par la porte.

M. NANDO. - Je vais rassurer Monsieur RIVIERE. Nous nous sommes rendus sur les lieux et nous avons étudié la possibilité immédiate de réhausser la clôture. On m'a donné la responsabilité des stades. Le problème qui me tient le plus à cœur est le problème de la sécurité des lieux. Le mur sera donc réhaussé et les infiltrations terminées, d'ici septembre-octobre. D'ailleurs la Ligue de Foot-Ball est prête à nous aider.

M. RIVIERE. - Je vous remercie, mon collègue, toutefois, je souhaiterais que sans même attendre le mois de septembre, le grillage qui est abîmé soit réparé. C'est lamentable de voir ce qui se passe actuellement.

LE MAIRE. - Nous ferons faire les réparations la semaine prochaine. Nous allons faire vérifier la clôture et d'ici septembre nous aurons un stade correct.

Nous pouvons donc maintenir les 20 %.

Mme ROCHE. - A partir du moment où les réparations seront faites.

LE MAIRE. - Il faut refaire le contrat maintenant.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.